

22 déc 2017 -17:00

## Conseil des ministres du 22 décembre 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 22 décembre 2017 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Lors de la conférence de presse, le ministre de l'Economie Kris Peeters a donné quelques explications sur l'avant-projet de loi visant à donner une dynamique plus moderne à la réglementation relative au banc d'épreuves des armes à feu.

Le ministre de la Justice Koen Geens s'est ensuite exprimé sur l'avant-projet relatif à la modernisation de la législation en matière de droit civil, qui a notamment pour but d'encourager les modes alternatifs de règlement des conflits.

Sur le plan international, le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders a donné plus d'informations sur la poursuite de la lutte contre DAECH au sein de la coalition internationale en 2018 ainsi que sur l'approbation de la mission B-FAST sur l'île de la Dominique en septembre dernier, suite aux dégâts causés par l'ouragan Maria.

Enfin, le Premier ministre Charles Michel a confirmé qu'une enquête indépendante sera lancée sur la question des migrants soudanais et qu'il sera demandé au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) de procéder aux vérifications nécessaires. Le Parlement restera informé de l'évolution du dossier, a rajouté Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Répartition 2017, 2018 et 2019 de la dotation destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant attribution pour les années 2017, 2018 et 2019 d'une dotation destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police.

Le budget général des dépenses prévoit, dans le cadre du financement fédéral de la police locale, une dotation de 8.388.000 euros destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police. Le projet a pour objectif de répartir cette dotation entre les zones de police.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

## Remplacement du navire de recherche océanographique Belgica

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput et de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Zuhair Demir, le Conseil a marqué son accord sur l'attribution du marché public pour le remplacement du navire de recherche océanographique Belgica.

En marquant son accord, le Conseil des ministres donne le feu vert pour l'acquisition d'un nouveau navire de recherche océanographique en remplacement du Belgica. Ce remplacement a été approuvé en mars 2017. Les phases de conception et de construction du nouveau navire seront suivies par une équipe sur le chantier de trois personnes et démarreront en janvier 2018. La livraison du navire est prévue au printemps 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Participation de militaires belges à la présence avancée renforcée de l'OTAN en Lituanie

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de militaires belges à la présence avancée renforcée de l'OTAN en Lituanie.

Dans le nouvel environnement sécuritaire, en particulier aux frontières du territoire de l'Alliance, l'OTAN a donné le feu vert lors du sommet de Varsovie en juillet 2016 au concept de présence avancée renforcée. Cette présence renforcée implique la mise sur pied de quatre Battle Groups de composition multinationale, dans le but de renforcer la posture de dissuasion et de défense collective de l'OTAN dans les Etats baltes et en Pologne.

Dans ce cadre, un officier planificateur, spécialisé dans les opérations de l'information, sera intégré dans l'état-major du Battle Group en Lituanie à partir de fin janvier jusque décembre 2018. Ce militaire sera relevé environ tous les quatre mois.

Ponctuellement, une capacité dans ce même domaine, composée d'environ cinq militaires, couvrira les moments clés du Battle Group durant quatre périodes de maximum six semaines.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

## Engagement belge dans le cadre de la lutte contre DAESH en 2018

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement belge dans le cadre de la lutte contre DAESH en 2018.

La coalition continuera à mener des opérations aériennes en 2018 en Iraq et Syrie afin de vaincre DAESH. A cette fin, la Belgique et les Pays-Bas fournissent un effort commun à partir d'une base localisée dans un pays voisin de l'Iraq. A partir de début janvier, les F-16 hollandais reprennent cette mission et un détachement belge d'environ 30 militaires assurera la sécurité de ces appareils, en principe jusque fin 2018. En outre, la contribution terrestre, composée d'environ 54 militaires, au groupement opérationnel belgo-néerlandais en Iraq sera prolongée.

En support de l'engagement militaire, un certain nombre d'éléments de liaison et d'appui sont également prévus :

- un militaire au sein du US Central Command à Tampa (USA)
- environ quatre militaires du renseignement aérien au sein du "European Partner Integration Enterprise" (EPIE) à Ramstein (Allemagne), dans le "Coalition Partnership Integration Enterprise" (CPIE) et dans le "Combined Air Operations Centre" (CAOC) au Qatar
- environ trois opérateurs radar en coopération avec le Danemark à Al Dhafra (UAE), durant 6 mois
- environ deux militaires employés dans des centres d'analyse anti-DAESH en France (Ops AGATHE), au Royaume-Uni (Global Coalition Communications Cell - GCCC) et au Koweït
- un officier de liaison militaire au sein de l'US Special Operations Command à Tampa (USA)
- un officier de liaison militaire au sein du quartier général opérationnel de l'opération Inherent Resolve (OIR) à Arifjan (Koweït)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Renouvellement de la composition du Conseil fédéral du développement durable

Sur proposition de la ministre du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur le renouvellement de la composition du Conseil fédéral du développement durable.

Le mandat actuel des membres du Conseil fédéral du développement durable (CFDD) prend fin le 10 décembre 2017. Le projet vise dès lors à nommer les nouveaux membres du CFDD, pour une période de cinq ans. Monsieur François-Xavier de Donnea est nommé en tant que président.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

22 déc 2017 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

## Introduction du Code belge de la navigation

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à moderniser le droit public et privé en matière de navigation maritime et de navigation intérieure par l'introduction du Code belge de la navigation.

Le Code belge de la navigation est une nouvelle codification du droit en matière de navigation maritime et intérieure, qui remplace bon nombre de lois devenues en grande partie obsolètes. En droit maritime privé, il remplace le livre II du Code de commerce sur "la navigation maritime et intérieure", tandis qu'en droit maritime public il coordonne et actualise des lois isolées.

Le Code modernise donc une grande partie de l'instrumentarium juridique belge et rassemble toutes les réglementations pertinentes en matière de navigation maritime en un seul document clair et précis. Il dote ainsi les secteurs liés à la navigation d'un cadre juridique contemporain, sûr sur le plan juridique et attrayant et encourage les services juridiques spécialisés.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Tour des Finances  
Kruidtuinlaan50 boîte 155  
1000 Bruxelles  
Belgique



22 déc 2017 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

## Modifications en matière électorale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui apporte diverses modifications en matière électorale.

Cet avant-projet rassemble un grand nombre de modifications transversales de la législation électorale qui visent toutes à rendre l'organisation des élections de compétence fédérale (Parlement européen, Chambre des représentants et parlements des communautés et régions) plus efficiente. Ceci d'autant plus que ces élections ont pour vocation de se dérouler simultanément. On peut ainsi citer :

- une modification du calendrier électorale pour l'organisation des élections de la Chambre des représentants
- une modification de la procédure d'attribution d'un numéro de liste commun lors d'élections simultanées
- la confirmation dans la législation de l'utilisation de moyens électroniques (dont la carte d'identité électronique) pour le dépôt de candidatures et l'arrêt des listes de candidats
- la clarification du processus de désignation des présidents des bureaux principaux de canton, notamment lors d'élections simultanées

Enfin ce projet de loi rassemble des adaptations spécifiques et ponctuelles de la législation électorale qui font suite à l'organisation des élections simultanées du 25 mai 2014 et des feed-backs reçus. On peut déjà évoquer :

- le processus de transmission électronique des procès-verbaux des bureaux de vote
- la composition du collège des experts pour le vote électronique ainsi que les compétences particulières de celui-ci en cas d'obstacles au bon déroulement du processus électorale
- l'adaptation des cantons électoraux suite à la fusion de certaines communes en Région flamande

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Assurance obligatoire soins de santé en ce qui concerne les internés

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'assurance obligatoire soins de santé en ce qui concerne les internés.

Le projet fait suite à la décision du gouvernement d'intégrer les internés placés dans des établissements de soins privés dans l'assurance obligatoire soins de santé à partir du 1er janvier 2018. Afin de garantir que ce groupe-cible puisse bénéficier avec certitude des prestations de l'assurance obligatoire soins de santé pendant le placement, les mesures résiduelles suivantes sont prévues :

- suspension de l'obligation de cotisation comme titulaire résident
- suspension de l'éventuel stage
- effet de l'inscription au premier jour du placement

Le projet est soumis à la signature du Roi

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne les internés*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

## Promotion de l'emploi dans le secteur de la culture du champignon

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la promotion de l'emploi dans le secteur de la culture du champignon.

Le projet vise à prolonger le montant forfaitaire de 800.000 euros prévu pour la promotion de l'emploi dans le secteur du champignon pour les années 2017, 2018 et 2019. Ce montant permettra d'octroyer des primes de 15.000 euros maximum aux entreprises actives du secteur, à condition qu'une convention collective de travail soit conclue au sein de la commission paritaire compétente.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 40 de la loi-programme du 27 avril 2007 en faveur de la promotion de l'emploi dans le secteur du champignon*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Transfert de personnel du SPF Finances à la Région Bruxelles-Capitale

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel du SPF Finances à la Région Bruxelles-Capitale .

La Région Bruxelles-Capitale a décidé, avec effet au 1er janvier 2018, d'assurer elle-même le service du précompte immobilier, comme l'autorise la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions. Le projet d'arrêté royal vise dès lors à organiser le transfert du personnel concerné, du SPF Finances vers la Région de Bruxelles-Capitale.

Les membres du personnel de l'administration générale de la Fiscalité, de l'administration générale de la Perception et du Recouvrement et du service d'encadrement Expertise et Support stratégiques du SPF Finances ont été invités le 10 mai 2017, par ordre de service, à faire savoir s'ils souhaitaient être transférés à la Région de Bruxelles-Capitale. En accord avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 42 agents sont ainsi transférés.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Délégation de pouvoir des directeurs de bureau de chômage

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la compétence du directeur d'un bureau de chômage.

Ce projet d'arrêté modernise la gestion en matière de prise de décision par le directeur du bureau du chômage en ce qu'il pourra dorénavant aussi faire appel aux membres du personnel affectés à un autre bureau du chômage. Ainsi il sera davantage tenu compte de la nécessité d'une affectation souple du personnel sur l'ensemble du pays.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 1er juillet 2012 concernant l'introduction d'une demande d'allocation d'interruption par voie électronique*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

22 déc 2017 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

## Dispositions diverses en matières de droit civil - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant dispositions diverses en matières de droit civil.

L'avant-projet a été soumis à l'avis de la Commission de la protection de la vie privée, des associations de villes et communes ainsi que du Conseil d'Etat. Il répond aux objectifs suivants :

- mettre en oeuvre la note relative à la modernisation et l'informatisation de l'état civil, approuvée par le Conseil des ministres le 9 décembre 2016, en exécution de l'accord de gouvernement
- simplifier et rationaliser la procédure de changement de nom et de prénom. La compétence du changement de prénom est transférée aux officiers de l'état civil qui, à l'heure actuelle, doivent déjà acter le prénom à la naissance. Dans le même temps, la procédure de changement de nom sera simplifiée
- apporter quelques corrections au Code de la nationalité belge et mettre le droit de la nationalité en conformité avec les obligations européennes et internationales
- reprendre l'article 2 du projet d'arrêté royal relatif à la collecte, la conservation et l'accès aux informations relatives aux origines de l'adopté. Les autorités compétentes sont tenues de conserver les données et d'y donner accès, afin que l'adopté puisse plus tard, s'il le souhaite, retrouver ses origines
- moderniser les dispositions de la copropriété ordinaire et de la copropriété forcée à la lumière du progrès technologique
- mettre en oeuvre et compléter le règlement européen portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinée à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale
- apporter quelques réparations techniques à la loi du 25 décembre 2016 modifiant diverses dispositions relatives aux sûretés réelles mobilières, avant que celle-ci entre en vigueur au plus tard le 1er janvier 2018
- encourager les modes alternatifs de règlement des conflits en général, et la médiation et le droit collaboratif en particulier

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

*Avant-projet de loi portant dispositions diverses en matières de droit civil et portant modification du Code judiciaire en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique



22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Octroi d'une subvention au Palais des Beaux-Arts

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'une subvention au Palais des Beaux-Arts (Bozar) pour l'organisation et la promotion de deux colloques dans le cadre du projet "BOZAR lab".

Un subside de 28.000 euros est accordé à la société anonyme de droit public à finalité sociale Bozar, dans le cadre des missions d'information et de communication approuvées par le Conseil des ministres.

"BOZAR lab" organise deux colloques-rencontres, avec animations et interventions artistiques :

- "Media Fast Forward" sur les dernières tendances innovatrices dans le domaine des médias
- "Common Time" dont l'objectif est de stimuler des rencontres inspirantes entre des scientifiques, des artistes, des designers et des projets sociaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 12 décembre 2017. Le niveau 3 est maintenu. Après avoir recueilli l'avis du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité, le Conseil des ministres a décidé du déploiement de maximum 1000 militaires en rue, pour une période d'un mois, du 3 janvier au 2 février 2018. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une marge de sécurité d'environ 150 militaires (capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée).

L'OCAM procédera à une nouvelle évaluation globale de la menace en vue de préparer les travaux du prochain Comité stratégique du renseignement et de la sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## B-FAST : déploiement d'une installation de purification de l'eau en Dominique

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mission B-FAST en Dominique, qui vise à déployer une installation d'épuration de l'eau et à organiser le transfert de celle-ci à un partenaire local.

Le 18 septembre 2017, l'île de Dominique a été frappée par l'ouragan Maria qui a provoqué des dégâts énormes. Suite à l'appel d'urgence à la communauté internationale, le représentant du gouvernement dominiquais a accepté, le 23 septembre, l'offre belge d'un module de purification de l'eau. Une équipe d'assistance a été déployée sur place afin d'installer ce système de purification et de veiller à son transfert à un partenaire local.

B-FAST (Belgian First Aid and Support Team) est la structure d'intervention rapide en charge de l'organisation de l'aide d'urgence en cas de catastrophes à l'étranger.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Dispositions diverses Intérieur

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant dispositions diverses Intérieur.

L'avant-projet de loi vise à apporter diverses modifications dans des secteurs relevant de l'Intérieur. Il comprend différents chapitres concernant les matières suivantes :

- institutions et population
- sécurité civile
- sécurité et prévention
- centre de crise
- personnel et organisation
- budget et contrôle de la gestion

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

22 déc 2017 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

## Point de contact central des comptes bancaires et contrats financiers

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui organise un point de contact central des comptes bancaires et contrats financiers et étend l'accès au fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt.

L'avant-projet de loi se compose de trois parties :

- Dans sa première partie, un cadre juridique totalement neuf est mis en place pour le point de contact central des comptes bancaires et contrats financiers (PCC), qui a été établi au sein de la Banque nationale de Belgique (BNB). Le PCC est ainsi retiré du contexte fiscal et largement adapté aux besoins des autres intéressés. Cette actualisation est indispensable à la suite des évolutions importantes qui se déroulent dans ce domaine aux niveaux européen et international.
- La deuxième partie vise à remplacer toutes les références au PCC dans la législation actuelle par des références au présent avant-projet de loi. Certaines erreurs de nature technique qui se sont glissées dans le texte de la loi programme du 1er juillet 2016 sont également corrigées.
- La troisième partie étend à certaines instances fiscales l'accès du fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

22 déc 2017 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

## Révision de la réglementation sur le banc d'épreuves des armes à feu

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur le banc d'épreuves des armes à feu.

Le projet de loi prévoit une révision profonde de la réglementation qui met en forme la structure, les obligations et le fonctionnement du banc d'épreuves des armes à feu.

La réglementation actuelle est obsolète et n'offre pas de cadre clair et transparent pour la réalisation des activités confiées au banc d'épreuves.

La base de la révision du statut du banc d'épreuves est en grande partie constituée par le remaniement de la structure de gestion du banc d'épreuves pour la rendre plus équilibrée et en mettant l'accent sur la transparence. En outre, le cadre juridique dans lequel le banc d'épreuves des armes à feu travaille, est révisé et adapté au contexte économique changeant, tant au niveau du contenu qu'en ce qui concerne la lisibilité du texte.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi portant des dispositions diverses sur le banc d'épreuves des armes à feu*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

22 déc 2017 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2017

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux procédures de marchés publics.

Il s'agit plus particulièrement des marchés suivants :

- un accord cadre pluriannuel (2018-2028) de services concernant l'externalisation (outsourcing) du *facilities management* (FM) du Quartier Camp de Elsenborn, pour lequel une évaluation intermédiaire aura lieu au plus tard deux ans après le début du contrat
- la livraison de produits pétroliers (gasoil de chauffage et carburants) dans des citernes des services publics pour une période de quatre ans

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>